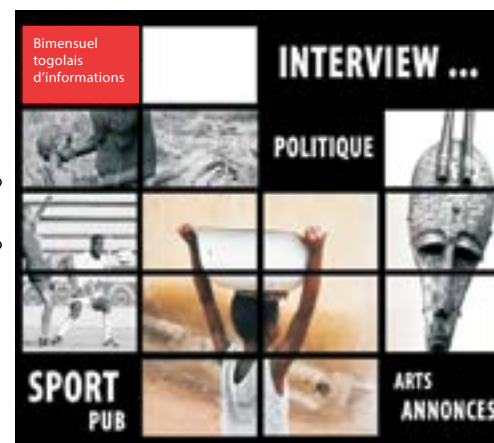




N°231 | du 21 août au 04 septembre 2019

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER

P.7

Consommation des aliments de rue: un risque de santé publique



Une installation de vente de «kom» dans la rue

SOCIETE

A la découverte du site historique de Kamina

P.6



Un bâtiment sur le site de Kamina

Permis de conduire, la panacée aux accidents de la circulation ?

P.11

TIC

P.5

De l'ART&P à l'ARCEP : qu'est-ce qui change ?

CULTURE

P.13

Miss Togo : une célébration de la beauté depuis 25 ans

QUI A TUE DJ ARAFAT ?

Sa mort a fait le tour des réseaux sociaux et des grands médias panafricains. Entre choc et incrédulité, la réalité a vite fini par s'imposer notamment à ceux qui croyaient à un nouveau « buzz » de la star, ou imploraient le ciel pour son prompt rétablissement : DJ ARAFAT, le très populaire artiste ivoirien est bel et bien décédé ce 12 août dans une clinique à Abidjan (Côte d'Ivoire.) La veille, alors qu'il rentrait d'une soirée, il a été mortellement blessé lorsque sa moto est entrée en collision avec une voiture, qui s'était imprudemment engagée sur la voie.

Après la grande émotion qui s'est emparée des fans et des mélomanes et qui ne se dément toujours pas plus d'une semaine plus tard, à preuve les commentaires qui continuent à pulluler sur la toile, et en attendant des obsèques qu'on annonce à la taille de ce que fut la vie du roi du Coupé-Décalé, fantasque et hors norme, il y a tout de même lieu de se poser certaines questions, qui fâcheront sans doute. Ou seront jugées inopportunes, voire indécentes. Mais auxquelles il est difficile d'échapper, notamment celle-ci : l'accident meurtrier était-il évitable ?

Les fatalistes argueront que l'heure du « Daishinkan » était venue et que l'accident n'a été que l'instrument par lequel il devait passer de vie à trépas. En somme, ce fut son destin, son karma. D'autres accuseront la journaliste Denise Delaphafiet, la conductrice du véhicule par lequel survint le drame, en mettant en avant sa violation flagrante du code de la route. Elle a sans aucun doute, une grande part de responsabilité dans la survenue de l'accident. Outre qu'elle risque des poursuites pour homicide involontaire, encore plus pesant, elle devra désormais vivre avec le poids de la mort d'un de ses compatriotes contemporains les plus célèbres.

Malgré tout, on ne peut exonérer le défunt lui-même d'une partie des responsabilités. En questionnant : s'il avait porté le casque et pris autres mesures de protection connues de tous les motards du monde ; s'il avait respecté la limitation de vitesse..., le cours de sa vie n'en aurait-il pas été changé ? Ses inconditionnels répondront que lorsque vient l'ultime heure, tout concourt à ce que vous n'y échappiez point. Et qu'avec des « si », on referait le monde ou que Lady Diana, Paul Walker, Grace Kelly, James Dean ou encore Ebony Reign seraient encore en vie.

Il n'empêche que ces questions demeurent légitimes. Au surplus, le côté fantasque du personnage, son outrance, son extravagance, expliquent aussi en partie le drame du 12 août. Mais sans ses excentricités, la violation assumée de codes et des règles, Ange Didier Houon aurait-il été DJ ARAFAT ?

PREVENIR LA TORTURE : Cas du Togo

Le Togo a présenté le 26 juillet dernier à Genève (Suisse) son rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. Devant le Comité des Nations Unies contre la torture, réuni au Palais des Nations qui a noté les avancées notables du pays, Christian Trimua, le ministre des Droits de l'Homme et des Relations avec les institutions a réaffirmé l'engagement des autorités togolaises en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et plus généralement, de la lutte contre la torture. Quel est le mécanisme national de prévention contre la torture ? Comment fonctionne-t-il ? Eléments de réponse.

« Prévenir la torture » était au départ une idée de Jean Jacques GAUTIER, fondateur de l'ONG Suisse Association pour la Prévention de la Torture (APT). Ce banquier Genevois déclarait : « acheter, vendre des titres au bon moment pour maintenir la fortune de nos clients, c'était un jeu économique passionnant. Seulement, j'ai toujours pensé qu'un jour, je m'occuperai d'autres choses. Vivant parmi les privilégiés, privilégié moi-même, j'avais un devoir envers les autres ». Il confie que la torture lui est apparue de plus en plus comme l'arme absolue au service des puissances du mal et aussi comme la honte de notre siècle. « Aussi, lorsqu'on me demande comment j'en suis venu à m'occuper de la torture, je suis tenté de répondre : comment

peut-on ne pas s'occuper de la torture ? », tranche-t-il.

Chemin faisant, et le temps passant, cette idée novatrice a obtenu la reconnaissance internationale d'abord par l'adoption en 1987 de la convention européenne de la prévention de la torture et autres peines ou mauvais traitements, et ensuite, par l'adoption en 2002 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies du Protocole facultatif à la convention des Nations-Unies contre la torture.



Une personne torturée

Prévention plutôt que réaction

Le Mécanisme national de prévention de la torture est la création de ce protocole dont l'acronyme anglais est OPCAT (Optional Protocol to the Convention Against Torture). Entré en vigueur le 26 juin 2006, il a été ratifié par le Togo le 20 juillet 2010. L'OPCAT ouvre de nouvelles perspectives dans le système onusien des Droits de l'Homme car il met l'accent sur la prévention plutôt que la réaction. C'est la coopération avec les autorités nationales plutôt que la condamnation. C'est la main tendue plutôt que le doigt accusateur. Le postulat de base est que, plus les lieux de détention sont ouverts et transparents, plus le risque d'abus est faible.

De fait, l'article 1er du protocole dispose qu'il a pour objectif « l'établissement d'un système de visites régulières effectuées par des Mécanismes internationaux et nationaux indépendants sur les lieux où se trouvent des personnes privées de liberté afin de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants »

Trois points essentiels se dégagent de cette disposition : l'institution des visites régulières et inopinées sur les lieux de privation de liberté, la prévention de la torture et des autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants. Le dernier concerne les responsables de l'activité. La première composante, internationale, est le Sous-comité pour la Prévention de la Torture (SPT). C'est un groupe d'experts provenant de différentes régions élus par les Etats Parties à l'OPCAT. Le SPT peut visiter tout Etat-Partie à tout moment. Ce sont des visites initiales ou de suivi. Il adresse à la fin de ces visites, des rapports présentant des observations, sur les lieux de détention. C'est une structure de conseil aux Etats. Ces rapports sont confidentiels sauf si l'Etat-Partie accepte

qu'ils soient publiés.

La seconde composante est nationale. Ce sont les Mécanismes Nationaux de Prévention de la Torture (MNP).

Garanties et compétences

En vertu de l'article 18 de l'OPCAT, les Etats Parties s'engagent à garantir aux MNP, une indépendance fonctionnelle vis-à-vis des autorités publiques, des compétences et connaissances professionnelles adéquates des membres ainsi que des ressources nécessaires créant l'autonomie financière du Mécanisme. Aux termes de l'article suivant, les MNP sont compétents pour examiner régulièrement la situation des personnes privées de liberté et se trouvant dans les lieux de détention, formuler des recommandations à l'intention des autorités compétentes afin d'améliorer les conditions de détention ; présenter des propositions et des observations au sujet de la réglementation en vigueur.

Sont concernés toute une série de lieux de détention, notamment les postes de Police et de Gendarmerie, les lieux de détention des forces de défense et de sécurité, les prisons pour détenus condamnés, les centres de détentions avant jugement, les centres pour mineurs, les centres d'immigration, les zones de transit des aéroports internationaux, les institutions psychiatriques, les lieux d'internement administratif ainsi que tout autre lieu où se trouvent les personnes privées de liberté.

La mise en œuvre de l'OPCAT par le TOGO

Pour se conformer à l'OPCAT, le Togo a révisé sa législation antérieure et adopté la loi n°2018/006 du 20 juin 2018.

Conformément à l'article 17 de l'OPCAT, chaque Etat-Partie administre, désigne ou

met en place un MNP en vue de prévenir la Torture. Mais il ne précise pas quelle doit en être la nature. Les Etats sont donc libres de choisir le type de Mécanisme qui convient le mieux à leur situation.

Le MNP peut donc être une INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain), une ONG, ou tout autre groupe spécialisé dans le contrôle des lieux de détention.

Le Togo, à l'instar d'autres pays, a fait le choix de confier le MNP à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). C'est l'alinéa 2 de l'article 3 de cette loi qui a prévu que la CNDH a en charge le Mécanisme National de Prévention de la Torture.

Pour l'exécution de cette mission de prévention de la Torture, la loi du 20 juin 2018 a créé une sous-commission de prévention de la torture et les autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants. Elle est chargée de toutes les activités de prévention de la torture. Elle est dotée de plusieurs prérogatives, dont l'accès à toutes les informations concernant le nombre de personnes privées de liberté se trouvant dans les lieux de détention, celui à toutes les informations relatives aux traitements de ces personnes et leurs conditions de détention ainsi qu'à tous les lieux de détention et à leurs installations et équipements.

Elle a la possibilité de s'entretenir avec les personnes privées de liberté, sans témoins, soit directement, soit par le truchement d'un interprète assermenté si cela paraît nécessaire, ainsi qu'avec toute autre personne dont la sous-commission pense qu'elle pourrait fournir des renseignements pertinents. Elle choisit librement les lieux qu'elle visite et les personnes qu'elle rencontrera. Des contacts avec le SPT lui communiquent par ailleurs des renseignements et la rencontre. Pour lui faciliter sa mission, toute autorité sollicitée lui fournit l'appui nécessaire.

0%

de **taux** de remboursement
sur **12 mois***

*Offre soumise à conditions

ONY Conseil

Prêt scolaire

Donnez des ailes à l'éducation de vos enfants

Du 15 Juillet au 15 Octobre 2019



La Banque Autrement

www.corisbank.tg



Démarrage de la tournée de sensibilisation des nouveaux bacheliers avec l'étape de Dapaong

Une délégation de l'Université de Lomé (UL) conduite par le Directeur de Cabinet du Président, M. Piyabalo Nabedé, a entamé lundi 19 août 2019, par Dapaong (650 Km de Lomé) la tournée d'information et de sensibilisation des nouveaux bacheliers.

Les futurs étudiants de ladite région ont été entretenus notamment sur les offres de formation à l'UL et les conditions générales d'inscription, le Système LMD, l'accompagnement aux études et vie estudiantines à l'UL (logement, transport, restauration, sport, santé, activités associatives et culturelles).

Il s'est agi surtout de fournir aux nouveaux bacheliers toutes les informations et tous les outils nécessaires à leur orientation, inscription, à l'organisation de leur parcours de formation à l'Université de Lomé et à se prendre en charge tout au long de leur cursus universitaire.

La séance a été officiellement ouverte par le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Pirénéwé Eso, représentant le préfet de Tone, en présence de la délégation de l'UL composée du Directeur du Centre des Œuvres Universitaires de Lomé (COUL), M. Joseph Tsigbé, du Directeur adjoint des Affaires Académiques et de la Scolarité

(DAAS), Pr Akakpo-Numado, des Conseillers d'orientation de la DAAS, du délégué général des étudiants de l'UL et responsables d'associations estudiantines.

L'équipe de l'université de Lomé était hier mardi à Mango. Elle poursuivra sa tournée ce mercredi 21 août avec l'étape de Kara, le 22 août à Sokodé, le 23 août Atakpamé, le 24 août à Kpalimé et le 26 août à Tsévié.

Après l'étape de Dapaong, la délégation de l'Université de Lomé rencontrera les nouveaux bacheliers selon le calendrier ci-après, de 08 heures à 12 heures :

- Mardi 20 août 2019, Mango, Maison des Jeunes ;
- Mercredi 21 août 2019, Kara, Maison des Jeunes ;
- Jeudi 22 août 2019, Sokodé, Amphithéâtre du Lycée Sainte Marie ;
- Vendredi 23 août 2019, Atakpamé, Centre culturel d'Agbonou ;
- Samedi 24 août 2019, Kpalimé, Amphithéâtre de l'INFA de Tové ;
- Lundi 26 août 2019, Tsévié, lieu à préciser ultérieurement.

Edition 2019 de la fête AYIZAN célébré dans le Zio

Les peuples Ewé de la préfecture de Zio ont célébré le 10 août dernier à Tsévié (chef-lieu de la région Maritime) la 49ème édition de la fête AYIZAN.

Ayizan (fête du haricot), réunit chaque année au deuxième samedi du mois d'août les filles et fils des 16 cantons que regroupe la préfecture de Zio, autour de leurs valeurs culturelles qui manifestent ainsi leur identité culturelle.

Démonstration des différentes danses traditionnelles de la préfecture du Zio suivie de la dégustation du haricot ont été entre autres les moments forts de cette célébration d'Ayizan dont l'éclat a été rehaussé par la présence du président de la république Faure Gnassingbé, du premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement.

Célébrée pour une première en avril 1970, cette fête marque aussi l'exode du peuple Ewe de Notse et vise à la sauvegarde de l'histoire de cette communauté.

Au-delà de la préservation des valeurs culturelles préservées, Ayizan offre une opportunité aux peuples du Zio de porter des réflexions sur le développement de leurs communautés. Cette 49ème édition a eu pour thème « Ayizan et le développement local ».

« La culture reste la pierre angulaire du développement, c'est pour cause que le gouvernement, sous l'impulsion du chef de l'Etat, l'a inscrite dans le plan national de développement (PND) », a indiqué le ministre de la culture M. Kossivi Egbetonyo à l'apothéose de Ayizan 2019.

Le concept « La-N'BO » lancé à Sokodé

Lancé samedi dernier à Sokodé (chef-lieu de la région Centrale, à 330 Km de Lomé) par les cadres et militants du parti présidentiel Union pour la République (UNIR) de la préfecture de Tchaoudjo, le nouveau concept « La-N'BO » emprunté à la langue Tem signifie littéralement « fais et continue de faire ».

« La-N'BO » est lancé en soutien à une éventuelle candidature de Faure Gnassingbé, à la présidentielle qui s'annonce au Togo en 2020. Par ce concept, les militants d'UNIR appellent le président de leur parti à rempiler

pour, disent-ils, poursuivre les chantiers de développement qu'il a entamés. C'est aussi le symbole d'un leadership exceptionnel et le signe de la reconnaissance des résultats remarquables enregistrés, explique-t-on.

Par ailleurs, ce concept traduit la mobilisation de toute la préfecture de Tchaoudjo derrière la candidature du président Faure Gnassingbé en 2020. Les militants et cadres Essowavana ADOYI et Katari Folly-Bazi étaient à la loge officielle de la cérémonie de lancement du concept « La-N'BO ».

Plusieurs acteurs de la région de la Kara formés sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive

Cent vingt (120) actrices/acteurs (des parajuristes, des jeunes filles mères, des leaders religieux et coutumiers, des membres de la plateforme de dialogue communautaire sur la santé maternelle et infantile de la région de la Kara ont été outillés en deux sessions du 08 au 14 août dernier sur la connaissance du cadre juridique en matière de santé sexuelle et reproductive.

Cette formation a été initiée par le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D) dans le cadre de son projet « vulgarisation/dissémination de la loi sur la santé de reproduction et ses textes d'application au Togo » avec l'appui de la coopération allemande à travers le GIZ dans la région de la Kara.

L'objectif est d'éduquer et d'informer les citoyennes et citoyens sur la loi de la santé de la reproduction et les dispositions juridiques relatives à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

Soins et services en santé de reproduction au Togo, aperçu sur les dispositions juridiques en matière de santé sexuelle et reproductive, rôle des acteurs communautaires dans la vulgarisation de la loi sur la santé de reproduction, la santé sexuelle et reproductive : rôle et responsabilité des hommes, le Genre,... ont été entre autres, les modules animés durant les deux sessions de formations.

A l'issue de cette formation les participants sont outillés à une plus grande maîtrise de leurs rôles dans la vulgarisation de la loi sur la santé de reproduction.

In fine, il s'agit de permettre à l'ensemble de la population de jouir de ses droits en matière de santé reproductive comme réglementé par la loi n° 2007-005 sur la santé de la reproduction composée de 46 articles et promulguée par le Chef de l'Etat togolais le 10 janvier 2007. Une loi ignorée par une importante frange de la population

Elections locales partielles: le vote s'est déroulé dans le calme

Les élections locales partielles se sont déroulées le 15 août dernier comme annoncé par la CENI dans 5 communes du pays. Ils étaient 112 233 électeurs à être convoqués pour élire les 63 conseillers municipaux qui devront compléter les 1454 déjà élus lors du scrutin du 30 juin dernier.

que les gens que nous allons élire ce soir vont s'occuper de leur quotidien, de leur proximité. Et donc je pense que c'est une élection majeure et tout le monde l'a bien compris. Je me félicite que les choses se passent dans un calme qui permettra à une équipe désignée par les citoyens de diriger désormais notre commune », a confié Pacôme Adjrouvi, député de la commune



Un électeur glissant son bulletin dans l'urne

Dans toutes ces communes, le vote s'est déroulé dans le calme ; aucun incident ni problème technique majeurs n'ont été signalés. « Un état d'avancement normal et appréciable du processus ; nulle part il ne nous a été signalé des difficultés particulières » a indiqué Tchambakou Ayassor, après une visite de certains centres de bureaux de vote dans l'Ave 2.

« C'est un vote pour la proximité, je crois

qui était allé remplir son devoir civique.

Pour rappel, les Togolais ont élu leurs conseillers municipaux le 30 juin 2019. Mais les élections n'avaient pas pu se tenir dans 3 communes (Ave 2, Bassar 4 et Oti-Sud 1) pour des raisons techniques selon la CENI. Par contre, la Cour suprême avait procédé à l'annulation du scrutin pour irrégularités dans les Communes de Wawa 1 et Zio 4.

DE L'ART&P A L'ARCEP :

KSA

Qu'est-ce qui change ?

Le mercredi 07 août 2019, un bâtiment répondant aux standards de modernité et construit à côté du siège de l'Office Togolais des Recettes (OTR), a été inauguré. C'est le nouveau siège de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), ex-autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications au Togo (ART&P). Il a coûté 2,2 milliards FCFA. La mise en place de cette infrastructure « émane de la déclaration de politique sectorielle sur la période 2011-2015, qui a consacré un axe stratégique au renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de l'Autorité de régulation ». Ce renforcement de l'Autorité de régulation est considéré comme l'un des enjeux majeurs afin de lui assurer l'efficacité et la performance requises pour ses missions », souligne-t-on à l'ARCEP. L'ART&P a évolué dans le temps, en ligne avec les mutations qui se sont opérées dans le secteur des communications en général et dans celui des communications électroniques, en particulier.

De l'ART&P à l'ARCEP

Le processus de libéralisation des secteurs des postes et télécommunications amorcé en 1996 a abouti à la création en 1998 de l'Autorité de Régulation des Secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P). La création de cette institution visait à supprimer le monopole de l'Etat dans le domaine des télécommunications et de permettre l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché.

La multiplication des acteurs dans les secteurs concernés impose la présence d'un régulateur pour veiller à établir une saine concurrence dans le secteur. Le passage à l'ARCEP, outre l'élargissement des domaines concernés, vise à recentrer la mission de l'autorité sur l'essentiel, c'est-à-dire, veiller à créer un environnement propice à la concurrence.

Des sources proches de l'ARCEP, le changement de dénomination de l'institution est en phase avec les évolutions enregistrées dans le secteur des communications électroniques.

Cette institution est créée par le décret N°2015-091 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (Arcep) de la loi n°2012-018 sur les communications électroniques, modifiée par la loi n°2013-003, et de la loi n°99-004 sur les services postaux, modifiée par la loi n°2002-023-PR. « Cette transformation vise à mieux prendre en compte les mutations et répondre aux enjeux et défis qui se sont opérés dans le secteur des télécommunications », a déclaré Cina Lawson.

Aussi, vise-t-elle la réalisation progressive d'un marché ouvert et concurrentiel pour les réseaux et services de communications électroniques dans l'intérêt des utilisateurs en créant les conditions d'une concurrence effective, loyale, équitable et durable sur le marché national des communications électroniques.

Au-delà, le Togo ambitionne, conformément à la vision de son Plan National de Développement

(PND) 2018-2022, de faire des technologies de l'information et de la communication (TIC) un véritable levier de modernisation de l'économie et de développement de la société, en faisant de notre pays, un hub de services et un centre international d'innovation et de compétence digitale.

Avec les deux textes, les pouvoirs publics togolais ambitionnent d'améliorer les mécanismes de fonctionnement et de gouvernance de l'organe de régulation et d'impulser une nouvelle dynamique au secteur des TIC.

« En plus de s'adapter à l'évolution des communications électroniques, ce décret apporte donc d'importantes innovations. Elles vont permettre d'accroître l'efficacité, le fonctionnement de l'organe de régulation pour accroître ses performances et celles du secteur, avec entre autres : une meilleure répartition des attributions et des pouvoirs entre les différents organes ; l'introduction de règles de bonne gouvernance (comptes rendus réguliers à l'État ou déclaration sur l'honneur des membres du comité de direction) ; une obligation de contrôle de la gestion et des performances de l'organe de régulation ».

L'idée également, via la loi sur les communications électroniques, c'est la réalisation progressive d'un marché ouvert et concurrentiel pour les réseaux et services de communications électroniques dans l'intérêt des utilisateurs en créant les conditions d'une concurrence effective, loyale, équitable et durable sur le marché national des communications électroniques, annonce-t-on.

En réalité, précise-t-on, la première mission de l'institution n'est pas à proprement parler la réglementation qui relève plutôt des missions du Gouvernement, même si sa dénomination porte à le croire et quoique les décisions réglementaires de l'Autorité complètent et précisent le cadre réglementaire.

Missions et attributions de l'ARCEP

Pour assurer aux acteurs des secteurs des postes et télécommunications



Siège flambant neuf de l'ARCEP

un environnement propice à la concurrence et le contrôle/ régulation des communications électroniques, la loi sur les communications électroniques a confié à l'Autorité, 31 missions, souligne-t-on à l'ARCEP. Celles-ci peuvent néanmoins être résumées en six (6) points :

- Gestion et contrôle des opérateurs autorisés par le Gouvernement pour établir et exploiter des réseaux et services ouverts au public
- Délivrance des autorisations pour les réseaux indépendants, d'agréments d'équipement terminaux et agrément d'installateurs et de certificats d'enregistrement pour les fournisseurs de services à valeur ajoutée
- Gestion et contrôle des ressources de fréquences radioélectriques, gestion du plan de numérotation et gestion du domaine internet national « .tg »
- Délégation pour la certification électronique
- Protection des intérêts des consommateurs
- Représentation de l'Etat et coopération internationale sur les questions liées aux secteurs des communications électroniques et des postes.

Risques de conflit de compétences entre l'ARCEP et la HAAC ?

L'attribution à l'ARCEP des missions de contrôle et de régulation des communications électroniques ont très tôt soulevé certaines craintes liées notamment à une supposée restriction de la liberté d'information sur les supports numériques, notamment les informations en ligne et sur les réseaux sociaux. Certains pointaient

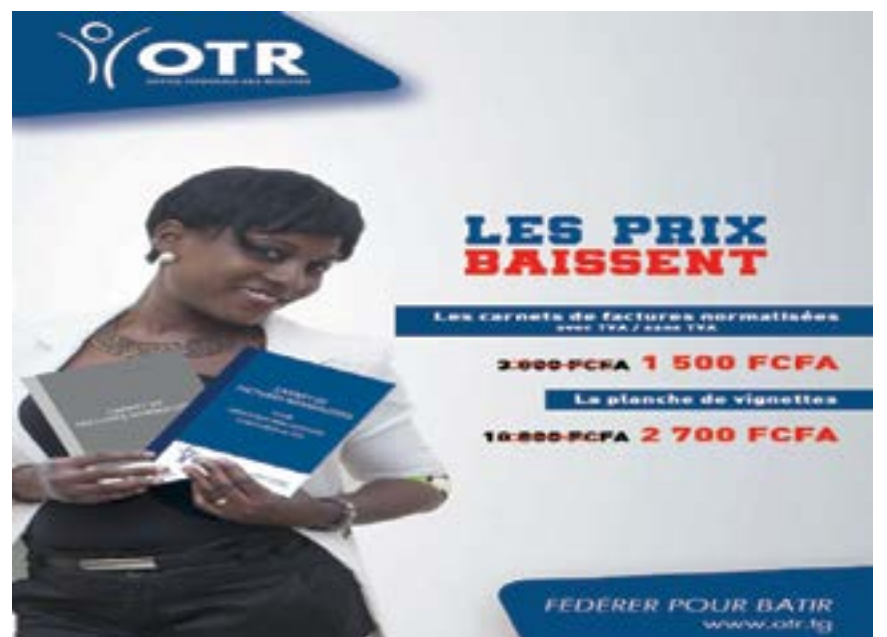
télévision incombent à la HAAC. L'ART&P s'occupe pour sa part, uniquement des assignations des fréquences radioélectriques. Il faut préciser cependant que la Loi n°2012-018 sur les communications électroniques a créé l'Agence Nationale du Spectre des Radiofréquences (ANSR) à qui, l'assignation des fréquences de l'audiovisuel est confiée.

Quid des craintes de restriction de la liberté d'information ?

Sur le 1er point relatif à des craintes de restriction de la liberté d'information, il est à souligner que c'est bien plus tard, en mars 2019 que le pays a initié un processus visant, in fine à radier du paysage médiatique togolais et des réseaux sociaux, le phénomène des « fake news » (ndlr : fausses informations) qui menace la stabilité des Etats ainsi que la cohésion et la paix sociale. Une option qui semble au demeurant, en phase avec la tendance des Etats à se protéger et à protéger leurs ressortissants.

En effet, il a été décidé de renforcer le dispositif répressif par l'adoption de nouveaux textes législatifs qui encadrent la diffusion des informations et répriment les fausses informations. Dans la même lignée, il est envisagé le renforcement de la régulation des réseaux sociaux par l'adoption d'une loi sur les fausses informations et la création d'une plateforme de signalement mais également par l'organisation d'une campagne de sensibilisation relative à leur usage.

Le jeu conjugué d'un arsenal répressif renforcé et d'une campagne qui en appelle au sens de responsabilité des populations sur l'usage inapproprié des réseaux sociaux et son impact négatif sur l'image du pays devrait être plus efficient, selon le gouvernement togolais.



A la découverte du site historique de Kamina

✂ Albert AGBEKO

Au début du mois d'août, le ministre de la culture, du tourisme et des loisirs, Kossivi EGBETONYO a effectué une visite sur le site historique de Kamina. Situé à environ 7 km à l'est d'Atakpamé, ce site datant de l'époque allemande abritant une station radio qui reliait directement le Togo à Berlin, est aujourd'hui tombé en ruine. Cette visite qui rentre dans le cadre de la valorisation des sites historiques et touristiques du Togo vise selon le ministre en charge du tourisme, à faire de Kamina, un site touristique de renommée nationale et internationale. Retour sur le site de Kamina : sa valeur historique et ses atouts.

Description du site

Etiré dans le sens nord-sud, le domaine du site a une superficie d'environ 270 ha. Il est traversé par trois cours d'eau dont le principal Iké (en écharpe) est aussi le plus important de la ville d'Atakpamé. Objet de réquisition en 1965, il a été établi en mai 1952 par G. Lallement puis repris en janvier 1964 par Claude Y. KOBANA, géomètre d'Atakpamé.

Le site dispose d'une part, de socles, supports pylônes des antennes de l'émetteur radio disséminés sur le territoire, et d'autre part, des ruines du bâtiment central de la radio. Il est difficile aujourd'hui de savoir ce que sont devenues ces installations.

Par ailleurs, on y trouve également une carrière d'exploitation de sable siteux au sud de la zone de confluence des cours d'eau traversant le territoire et du nord-ouest au sud-est de cette même zone les cultures maraichers. Dans la partie sud, les champs de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), sur le reste du territoire des champs de productions vivrières, au sud du service de l'ODEF, une forêt artificielle plantée par ce service.

C'est un site relativement plat, d'altitude moyenne de 240 mètres au dessus du niveau de la mer. Une dépression en sa partie centrale-sud traverse le site en diagonale sur environ 800 mètres. L'espace est constructible sur le reste de son étendue. La disponibilité de l'espace est un atout très important pour la réalisation des équipements socio-collectifs d'un quartier administratif d'équilibre. Les activités dominantes sur la parcelle sont principalement l'agriculture pratiquée par les populations des hameaux et villages correspondant aux anciennes enclaves (awoyokopé, Kamina, Gbomaho) lisérées sur le titre foncier administratif.

Initialement circonscrites dans les enclaves identifiées et localisées sur le plan établi à l'époque coloniale, les habitations se sont étendues aujourd'hui au-delà des



Un bâtiment sur le site

limites originelles, empiétant largement sur le domaine administratif. De plus, dans leur croissance, les villages de Kamina et d'Awoyokopé ont empiété sur le domaine administratif. Les enclaves d'Alihokopé et d'Ahokoukopé ont disparu des sites originels, probablement ont-ils été délocalisés.

Il serait nécessaire de requalifier le statut de ces espaces dans le cadre de la mise en valeur du domaine administratif car cela posera à terme, des problèmes de mobilisation de l'espace administratif pour la restauration du patrimoine foncier administratif.

Valeur historique du site

Le gouvernement colonial allemand a fait construire de 1911 à 1914 à Kamina un centre émetteur de télégraphie sans fil. Cette station de radio transcontinentale servait de lien pour les colonies allemandes entre elles et pour établir une liaison entre ces colonies et la métropole allemande.

Selon les sources de l'Institut Goethe, la construction de l'émetteur de Kamina a été réalisée par la firme allemande Telefunken représentée par le Baron Anton von Codelli dans la colonie togolaise. Ce dernier, spécialiste de mécanique et d'électrotechnique, a dirigé tous les travaux logistiques sur la station de Kamina qu'il effectuait avec le jeune secrétaire autrichien Leo Poljanec. Il a été aidé dans sa tâche par les spécialistes Rudolf von Kaiser, Heinrich Kössler et

Hermann Kaspar. A son arrivée en février 1911, Anton von Codelli a pris connaissance des conditions géographiques et de l'équipement technique existant déjà au Togo, puis élaboré un projet qu'il a présenté et négocié avec le gouverneur Edmund Brückner et ensuite avec son successeur le duc Adolf de Mecklenburg. Ce dernier, impressionné par le projet, le soumet à la poste impériale allemande et au ministère impérial des Colonies à Berlin.

La construction de la station a commencé à Anié, ville située à 30 km au nord d'Atakpamé. Les travaux ont été interrompus à cause d'un cyclone qui a dévasté le chantier. Codelli choisira finalement Kamina, un autre endroit moins exposé, situé à 7 km d'Atakpamé. Pour le transport de la terre et des pierres, Codelli fit construire un chemin de fer provisoire à voie étroite, long de 7 km qui servait aussi au transport des matériaux importés de l'Allemagne. D'autres constructions sont entreprises : des cases pour la main-d'œuvre, une briqueterie pour la fabrication des parpaings en ciment, une forge pour fournir le charbon de bois, un atelier de menuiserie, ainsi que l'installation d'un barrage avec des machines hydrauliques.

Pour ses différents travaux, l'administration coloniale a fourni à Codelli environ 100 travailleurs du Nord-Togo qui, recrutés par force et soumis au travail obligatoire, ne percevaient que 0,5 Mark par jour en plus de 0,25 Mark comme argent de poche. A ces derniers, se sont

ajoutés des autochtones du cercle d'Atakpamé, surtout les Akposso qui ont été recrutés à la demande de Codelli pour travailler sur la station en vue de les payer. Ces derniers devaient accomplir des travaux non qualifiés payés à 0,50 Mark par jour. Cette rémunération leur servait à payer leurs impôts

La première étape des travaux a consisté en la construction de trois antennes en acier de 75 m de hauteur à l'été 1912, ensuite six autres antennes en acier ont été dressées. A côté du bâtiment central d'émission, on avait construit aussi une centrale électrique avec deux machines à vapeur (d'une puissance de 1000 CV), un collecteur hydraulique pour le remplissage des chaudières, un appareil pour l'épuration de l'eau, la tour de refroidissement, le réseau des puits et des pompes et des logements en dur pour le personnel.

Toute la station de Kamina a été construite sur une surface d'environ 4 km² achetée auprès des chefs de la région par la firme Telefunken avec l'assistance de l'administration du cercle d'Atakpamé et de l'administration centrale de Lomé.

La puissance d'émission était

de 100 KW, la longueur d'onde était 3500 m à 9500 m pour l'émission et 200 m à 14000 m pour la réception. L'émetteur était directement relié dès le 1er avril 1914 à la station radio de Nauen, près de Berlin, à une distance de 5200 km, et au sud avec la station de Windhoek, en actuelle Namibie, et bien sûr avec les navires allemands dans l'Atlantique.

La station de télégraphie sans fil était encore en construction quand la première guerre mondiale a éclaté. Les Allemands de la colonie togolaise, attaqués par les Français venant de l'est et par les Anglais du côté ouest, ont fait sauter la station de Kamina dans la nuit du 24 au 25 août 1914 avant de capituler le 27 août 1914. Au moment où le Togo est en train de relancer son secteur du tourisme surtout avec le Programme national de développement (PND) dont un des axes met l'accent sur la promotion du secteur touristique, la valorisation du site de Kamina comme pôle touristique sera un grand atout non seulement pour la population locale mais encore pour le Togo tout entier. Car en intégrant ce site dans un circuit touristique national, le Togo en sortira gagnant en tirant des devises.

..... Ets

Marianne Fashion

hug PROSECO BELLINI CIPRIANI

NOUVEL ARRIVAGE

91377799 / 90060260 / 98959646

CONSOMMATION DES ALIMENTS DE RUE

Un risque de santé publique

Esaië EDOH
Stagiaire

Nous sommes un après-midi de dimanche, dans la cour de dame X, vendeuse de pâte fermentée communément appelée «Kom». A cet instant précis, comme à l'accoutumée, ses jeunes filles attachent les boules de pâte. Une fois attachées, ces boules sont conservées dans une bassine, pour être mises au feu le lendemain et vendues aux clients. Pendant ce temps, dame X et sa domestique s'occupent de la préparation de la sauce de «Kom » dans la même cour, tout près des toilettes ouvertes où les mouches règnent en maîtres absolus. Le lendemain, lundi très tôt, l'installation est faite au bord de la rue non loin de la maison. Déjà à 7h, les premiers clients sont servis. C'est ainsi que le scénario se déroule tous les jours dans cette cour sauf les samedis.

Au bord de la route, pendant que dame X avec l'aide de sa domestique sert à manger aux clients qui se succèdent, un constat s'impose à nous. Après la restauration des clients, la table n'est dégagée que sur insistance et réclamation d'autres qui arrivent. Les assiettes sur lesquelles, les mouches se sont posées durant des minutes, une fois ramassées, sont lavées dans une eau à coloration moitié rouge moitié café, utilisée depuis le début de la journée. Les gobelets mis à disposition des clients pour boire de l'eau ne sont pas non plus couverts et les mouches s'y posent régulièrement. La pâte fermentée préparée, la sauce et le poisson qui l'accompagnent, sont sans couverture. « Quelques secondes suffisent pourtant pour que les mouches transmettent à travers leurs pattes ou poils les germes pathogènes sur un aliment », rappelle Koumayi Essobiyou, assistant d'hygiène d'Etat.

Ce constant fait chez dame X depuis son domicile jusqu'au lieu de vente est identique chez de nombreuses revendeuses et serveuses de nourriture au bord des rues de la capitale et à travers le pays. La preuve, à une vingtaine de mètres de chez elle, nous retrouvons une autre installation de vente d'« ayimolou ». Là, non seulement le spectacle est pareil, l'activité s'opère à proximité d'un caniveau ouvert, rempli de déchets. « Peu de soin hygiénique est accordé à tout ce qui est destiné à la consommation



Une installation de vente de kom dans la rue

dans les rues, notamment Kom et du riz », se désole un client.

Ce manque de soins hygiéniques crève les yeux lorsqu'on approche cette dame qui s'est étonnamment enregistrée au service d'hygiène et assainissement du CMS Djidjolé. Une formalité qui aurait dû être un gage de sécurité, de soins et d'hygiène car en vertu de cet acte, les agents d'assainissement devraient passer régulièrement contrôler son installation. Mais comme on pouvait s'y attendre, depuis trois (3) ans d'activité, elle n'a jamais reçu la visite de ceux-ci. « Il y a de cela trois ans que je suis là mais ils ne sont jamais venus ». Tout comme au niveau des revendeuses au bord des rues, on note cette absence des agents de contrôle dans les restaurants, fastfoods et cafétérias qui de nos jours, poussent à Lomé comme

des champions.

Manque de financement pour assurer le contrôle

Avant toute installation pour la vente de nourriture dans les rues, dans les restaurants, fastfoods et cafétérias, il est prévu le respect de certains critères. « Avant le début de l'activité, l'opérateur est tenu de se soumettre à des analyses permettant de détecter une anomalie », explique un agent de contrôle d'hygiène. Au cas où une maladie contagieuse est révélée, il est interdit au candidat d'opérer. Au cas échéant, il reçoit son carnet professionnel. A la suite de l'analyse, les agents prennent connaissance du site afin de s'assurer de la salubrité des lieux et font un déplacement périodique pour le contrôle.

Ces dispositions en vigueur sont méconnues par la plupart des revendeuses. Quelques-unes qui s'approchent des services d'hygiène et assainissement installés dans les Centres Médico-Sociaux (CMS) avant installation, ne reçoivent pas la visite des agents de contrôle qui sont presque toujours absents,

d'aliment contaminé par des bactéries, des virus ou un parasite. Ce sont des aliments non lavés ou lavés avec de l'eau souillée, mal conservés, mal ou non cuits surtout la viande des volaille, du poisson et des œufs qui présentent ces parasites, bactérie et virus ».

L'ignorance ou la négligence d'hygiène et l'utilisation impropre des additifs tels des colorants naturels non autorisés dans la préparation des aliments présentent également des dangers pour la santé des consommateurs. Plus on consomme des aliments de rue sans les soins hygiéniques, plus l'on court le risque de contracter la fièvre typhoïde, l'hépatite A, le ténia, etc.

Des mesures à prendre

Le risque sanitaire de la consommation des aliments vendus sur les voies publiques est élevé et permanent. Mais nombreux sont les citoyens qui se retrouvent souvent pour une raison ou une autre, dans l'obligation de se restaurer hors de leurs maisons. Il urge alors de veiller à prendre des dispositions pour veiller au respect des mesures d'hygiène. « La direction d'hygiène et assainissement doit prendre ses responsabilités et déployer un grand nombre d'agents sur le terrain.

Il faut que ceux-ci sortent régulièrement pour s'assurer que les revendeuses disposent des documents requis et remplissent des conditions pour vendre », plaide Emmanuel Sogadji, président de la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT). Il propose d'ailleurs une collaboration entre sa structure qui fait déjà le contrôle par moment, et les autorités sanitaires pour trouver des solutions appropriées.

bien qu'ils soient tenus de contrôler les lieux de vente deux fois dans l'année. « Le contrôle se fait tous les 6 mois, soit deux fois par an », nous informe l'agent d'hygiène qui nuance et pointe un manque de moyens: « on peut ou ne peut pas aller faire le contrôle. L'enregistrement d'une vendeuse dans notre service ne nous oblige pas à contrôler régulièrement son installation. Nous ne pouvons pas couvrir toute la ville ».

Tout se limite alors aux conseils prodigués lors de l'enregistrement. Dans les restaurants, fastfoods, le contrôle n'est non plus fait, comme relevé plus haut. A la direction de l'hygiène et de l'assainissement de base, on évoque le manque de moyens financiers pour couvrir toute la ville, vu le nombre considérable de vendeuses d'aliments dans les rues.

Risques de santé publique

La consommation des aliments vendus dans les rues sans mesure d'hygiène, constitue une menace de santé publique. En effet ces aliments exposent les consommateurs à des risques d'intoxications alimentaires et à des contaminations microbiologiques. « Le risque d'intoxication est plus élevé à la suite de la consommation des aliments vendus dans les rues », indique le médecin Koumayi. L'intoxication alimentaire précise-t-il « survient après l'ingestion

La vente de nourriture dans les rues, restaurants, cafétérias et fastfood est une activité économique pour ceux qui s'y adonnent. Ceux-ci doivent alors prendre conscience de ceci et observer des mesures d'hygiène. Car une mauvaise hygiène alimentaire impacte négativement la santé des clients. Les autorités sanitaires du pays doivent prendre elles aussi des dispositions idoines pour assurer le contrôle sanitaire et garantir une santé saine à la population.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

Wilfried ADEGNKA

- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 50 91 01
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

« Kariker'l », une nouvelle marque de produits cosmétiques made in Togo

✎ Nana GARBA
Stagiaire

Attachée à la beauté saine et naturelle, la belle et jeune artiste plasticienne et aussi mannequin Kerinda Elogo Lodonou, transforme les produits de « chez nous » en produits cosmétiques. Avec sa marque « Kariker'l », la jeune dame rehausse l'éclat de la beauté noire.

Les produits cosmétiques de marque « Kariker'l », made in Togo sont essentiellement composés des pommades pour cheveux et corps, des crèmes visages, pieds et mains et des savons pour la toilette. « En tout cas, tout ce qu'il faut pour la beauté du corps », enchérit la promotrice de la marque.

« Faits essentiellement à base d'huiles provenant du Togo, tous les produits de la marque « Kariker'l » ont pour élément phare le beurre de karité togolais », révèle Mlle Elogo. Pour avoir les produits finis de la marque, d'autres huiles toujours aux vertus naturelles entrent dans la préparation faite sur place. Il s'agit du beurre de cacao, de l'huile de sésame, d'avocat, d'oignon, de gingembre, de coco, de poivre, d'amande douce, d'aloès vera, du citron, du souchet, d'ail, du palmiste, du ricin.

Pour espérer capter une part du marché togolais déjà envahi par des produits cosmétiques d'autres marques d'ici et d'ailleurs, la jeune entrepreneure propose du « sans produits chimiques ». Son originalité tient du fait que les pommades et crèmes corporelles n'éclaircissent pas mais gardent le teint au naturel tout

en le rajeunissant et en le débarrassant des vergetures. Mlle Elogo souligne à

produits de la marque « Kariker'l » ont des vertus thérapeutiques qui ont



Echantillons de produits de la marque Kariker'l

ce propos : « la particularité de mes produits est que ce sont des produits anti-âge. Utilisables sur tous types de peau, teint clair ou noir, les crèmes de la marque « Kariker'l » sont conseillées pour toute personne, homme comme femme, bébé, jeune ou personne âgée. Pour ce qui est des pommades pour cheveux, elles sont elles aussi utilisables sur tous types de cheveux, les « nappy » comme les défrisés.

Outres leurs vertus cosmétiques, les

été la première source de motivation de la promotrice.

Vertus thérapeutiques

Pour la jeune entrepreneure, la marque « Kariker'l » a tout ce qu'il faut pour le bien-être. Relaxantes, les crèmes et pommades de corps sont aussi efficaces contre la fatigue. Plus exactement, les pommades sont conseillées aux gens qui font de la musculation et permettent de

dégraisser. Ces pommades s'utilisent sur des plaies et même pour certaines fractures. Dans l'ensemble, ces produits cosmétiques guérissent tous types de maladies de la peau.

C'est ce qui a même poussé la jeune promotrice à se lancer dans l'entrepreneuriat cosmétique. En effet, explique-t-elle, « c'est vrai que j'ai une passion dans la vente et le commerce. Mais mon penchant pour la cosmétique vient du fait que moi-même, j'avais des allergies et pendant longtemps j'ai utilisé des produits importés et même pharmaceutiques sans obtenir gain de cause. C'est à partir de ce moment que j'ai commencé à chercher un remède pour me guérir. Du coup, j'ai su faire des formules magiques à base d'huiles naturelles et ça a marché. Avec les encouragements de mes proches, l'idée m'est venue d'entreprendre dans la cosmétique et par ricochet, de venir en aide à mes frères et sœurs qui ont des problèmes de peau. La deuxième motivation vient du fait qu'étant dans le mannequinat, j'ai constaté que le teint le plus recherché est le nôtre, la peau noire. Alors je me suis demandé pourquoi ne pas la valoriser. »

Si aux débuts, la promotrice a eu des difficultés pour pouvoir changer la mentalité de la clientèle qui était à la recherche des produits éclaircissants,

aujourd'hui, elle veut relever le défi de changer les mentalités puisque les gens reviennent peu à peu au naturel. Et la mayonnaise semble prendre. L'initiative semble intéresser la population, surtout celle de l'extérieur. En effet, révèle-t-elle, « mes produits sont plus appréciés en France et aux USA ». La marque « Kariker'l » est exportée vers le Gabon, la Guinée Conakry et au Sénégal. Avec le bon accueil réservé à son initiative, la jeune promotrice se met à nourrir de grandes ambitions. « À court terme mon rêve est de pouvoir conquérir rien que le marché togolais du sud au nord. A long terme avoir une maison de production proprement dite de ma marque « Kariker'l » et faire concurrence aux marques de beauté en Afrique et si possible dans le monde entier », nous explique Mlle Elogo.

Mais elle ne perd pas de vue ni ne minimise certains problèmes auxquels elle fait face. Il s'agit principalement de l'accès au financement conséquent pour lui permettre de booster sa production, et aussi améliorer l'emballage de ses produits, le packaging. « L'autre défi titanesque qui se pose à moi le plus souvent, c'est comment exporter quantitativement nos produits, surtout que le coût nous revient extrêmement cher », s'alarme-t-elle.

Spécial promo

JUSQU'À

-40%

sur le

DÉDOUANEMENT

DES VÉHICULES

& DES MARCHANDISES*

jusqu'au 31 Juillet 2019

* Marchandises sous douane en souffrance



41, rue des impôts
02 BP 20823 Lomé TOGO
Tél : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

OTR - TOGO
OTR - Office Togolais des Recettes
OTR - Office Togolais des Recettes

8201
RENDEMENTS
8280
ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

LES ALUMNIS TOGOLAIS DE LA COHORTE 2019 DU TONY ELUMELU FOUNDATION :

✶ KSA

Qui sont-ils ?

L'attente a été longue, elle a même semblé une éternité. Le 22 mars 2019, leur cœur a battu la chamade, jusqu'à l'après-midi où la délivrance leur est parvenue. Sur la multitude de candidatures enregistrées en Afrique (215 000) au Tony Elumelu Foundation Entrepreneurship (TEF) 2019 program, 25 portées par des jeunes en provenance du Togo dont 18 plus spécifiquement par des Togolais, ont été retenues. Le caractère innovant de leurs projets dans les divers domaines de la vie économique ou à fort impact social, a impressionné le jury. A la clé, ils auront accès à un programme de formation de 12 semaines, à des possibilités de promotion des entreprises des jeunes porteurs de projets et, cerise sur le gâteau, à un capital d'amorçage de 5 000 \$ chacun. Avec l'appui du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes et du PNUD, les jeunes lauréats togolais ont bénéficié d'une prise en charge pour participer à Abuja à une récente session de formation dans le cadre de ce programme. Qui sont ces jeunes et dans quels secteurs d'activités évoluent-ils ?

Dossier.

Au parcours peu conventionnel, Yao Mensa Koudjodji, gérant d'un cabinet conseil éponyme, s'est spécialisé dans le conseil en communication et stratégie orientée vers les solutions vertes. Journaliste pendant un temps aujourd'hui révolu, l'homme cumule un emploi salarié au sein d'une boîte bien cotée, avec ses activités entrepreneuriales.

S'il a raté de peu une place parmi les lauréats du concours Startupper de l'année organisé par la filiale togolaise du pétro-gazier français Total, il n'a pas renoncé à ses ambitions. Comme la plupart des entrepreneurs de renom, il s'est laissé forger par différentes expériences. Avec son projet « quelle culture pour ma terre ? », un projet de conception d'une application web mobile qui devrait proposer une cartographie agricole du Togo avec la culture qui correspond à chaque région ou milieu, il se taille une place parmi les alumni 2019 du TEF Entrepreneurship program.

« Cette information va permettre à ceux qui désirent entreprendre dans le domaine agricole de savoir quelle culture développer et où. Juste avec un clic, ils auront les localités où par exemple le maïs est rentable. Le choix de promouvoir le secteur agricole via les TIC se justifie, dit-il, en ce que « l'un des soucis majeurs de chaque être humain est de bien manger ; ce qui suppose en amont une bonne culture et une bonne production. Or, les gens se livrent à de mauvaises pratiques dans ce domaine, surtout les jeunes entrepreneurs qui s'y lancent ». « Il est donc important de leur donner la bonne information, que celle-ci puisse leur servir et que l'on évolue vers l'autosuffisance alimentaire », a souligné le jeune entrepreneur.

Sa sélection parmi les alumni 2019 du TEF Entrepreneurship program, Yao Mensa Koudjodji estime qu'elle « couronne des années d'efforts dans l'ombre, raconte-t-il. « C'est également une opportunité qui lui permet d'aller



Vue partielle des Alumni

à la rencontre des expériences entrepreneuriales d'autres pays africains, notamment anglophones », assure-t-il.

Déjà, il lève un coin du voile sur ce qu'il compte faire des 5000 \$: mettre en ligne l'application mobile qu'il annonce d'accès gratuit mais qu'il prendra tout de même le soin de faire subventionner par certaines institutions.

Armand Bethel Kebab Eklou a soumis pour sa part, un projet intitulé « Production et vente de viande de blé », privilégiant ainsi l'Agro-alimentaire. Cette viande devrait réduire la dépendance au régime carné et mettre ceux qui la consomment à l'abri des maladies liées à un régime carné excessif. Rachidatou Morou avec « Petit moulin vert », Eyram Ankrah avec le projet « OuiSave: Transformation et commercialisation des produits agroalimentaires Agro-business », Abel Essey avec son projet de « Création d'un établissement Industriel de transformation d'Arachide », Adjoavi Codjo avec « Les Noumévivi de la Dadavi » ont pour dénominateur commun leur vision d'évoluer dans le secteur agricole avec ses variantes notamment l'agrobusiness et l'agro-industrie.

Le jeune Yaovi Dodji Sila a également impressionné le jury

du TEF 2019 avec son projet de transformation des piments rouge et vert en purée de piment.

Se démarquant des entrepreneurs susnommés, Esther Yakou Kagbara quant à elle, pense aux artisans et professionnels de métiers du secteur informel. Son idée est de dédier une plateforme de promotion à ceux qui exercent dans l'informel dont le poids est significatif dans l'économie togolaise.

Quatre porteurs togolais de projets retenus ont choisi d'évoluer dans la communication et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ainsi, si Lazare Dodji Kokou Kamekpo veut ouvrir porter à maturité son projet « Monopolux: Communication et Média », son compatriote Scompany Pinam-Neuwe Samiè projette d'ouvrir une agence de communication digitale.

C'est dans ce même registre des TIC que s'inscrit Kodjovi Bokovi qui ambitionne de mettre en place « Tera Marketers, une plateforme web et mobile de référencement des applications africaines sur des chaînes internationales », à l'instar de Brice Gael Tchapgna dont le projet fait la promotion de l'accès à la santé en Afrique via les TIC. Son projet est intitulé : «

CMVA : Centre Médical virtuel d'Afrique E-santé ».

Pêle-mêle, Germain Selom Kodzo Kogbé a soumis un projet dénommé « BIOFOSSE : Toilettes à biodigesteur, gestion de déchets organiques, production de biogaz », dans les domaines de l'Energie et de la Gestion de déchets. Kokou Edem Ague milite pour des travaux d'imprimerie, registre, cahiers de texte, cahier de présence », promouvant ainsi le secteur de Education.

Deux projets de valorisation du textile made in Africa / Togo ont également été récompensés. Présentés respectivement par Aklala Chantal Nongni Donvide et Sika Akouvi Honkini, ils se dénomment « Batik » et « MimiBatik Fashion ». Elom José Adoboé vraisemblablement dans le commerce (son domaine d'activité n'a pas été précisé), rêve d'ouvrir « LTC SARL ».

Une fois encore, le constat crève les yeux ; le secteur agricole est celui qui mobilise le plus, les jeunes togolais.

Quatre porteurs togolais de projets retenus ont choisi d'évoluer dans la communication et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ainsi, si Lazare Dodji Kokou

Kamekpo veut ouvrir porter à maturité son projet « Monopolux: Communication et Média », son compatriote Scompany Pinam-Neuwe Samiè projette d'ouvrir une agence de communication digitale. C'est dans ce même registre des TIC que s'inscrit Kodjovi Bokovi qui ambitionne de mettre en place « Tera Marketers, une plateforme web et mobile de référencement des applications africaines sur des chaînes internationales », à l'instar de Brice Gael Tchapgna dont le projet fait la promotion de l'accès à la santé en Afrique via les TIC. Son projet est intitulé : « CMVA : Centre Médical virtuel d'Afrique E-santé ».

Pêle-mêle, Germain Selom Kodzo Kogbé a soumis un projet dénommé « BIOFOSSE : Toilettes à biodigesteur, gestion de déchets organiques, production de biogaz », dans les domaines de l'Energie et de la Gestion de déchets. Kokou Edem Ague milite pour des travaux d'imprimerie, registre, cahiers de texte, cahier de présence », promouvant ainsi le secteur de Education.

Deux projets de valorisation du textile made in Africa / Togo ont également été récompensés. Présentés respectivement par Aklala Chantal Nongni Donvide et Sika Akouvi Honkini, ils se dénomment « Batik » et « MimiBatik Fashion ». Elom José Adoboé vraisemblablement dans le commerce (son domaine d'activité n'a pas été précisé), rêve d'ouvrir « LTC SARL ».

Une fois encore, le constat crève les yeux ; le secteur agricole est celui qui mobilise le plus, le génie créateur des jeunes togolais. Globalement, il est à relever que si les 18 jeunes entrepreneurs togolais ont fait ce que d'aucuns pourraient qualifier de « partie la plus difficile et la plus décisive » en se faisant sélectionner, ceci ne leur ouvre pas automatiquement droit au décaissement des 5 000 \$. Il reste encore des étapes à franchir. indique-t-on, les alumni devront envoyer leur business plan et autres. Si leur business plan est approuvé par la coordination du programme, ils pourront pousser un ouf.

Le cas échéant, le jeune entrepreneur ne touchera aucun centime de l'enveloppe promise en guise de fonds d'amorçage, apprend-on.

APNÉE DU SOMMEIL :

Esaïe EDOH
Stagiaire

Une maladie mortelle qu'on peut éviter

Une personne qui ronfle bruyamment souvent durant son sommeil, fait l'objet de moquerie de la part de ses proches. Pourtant, elle développe une pathologie appelée syndrome d'apnée du sommeil (SAS). Très fréquente chez beaucoup de personnes, elle est peu connue comme une maladie respiratoire à risque.

Généralement observée chez des personnes en surpoids, l'apnée du sommeil est une suspension momentanée de la respiration, caractérisée par des pauses respiratoires pendant le sommeil. Ces pauses respiratoires durent environ 10 secondes et peuvent parfois dépasser 30 secondes chez certains. Elle devient une complication et nécessite une prise en charge immédiate dès lors que la pause respiratoire se produit plus de 5 fois par heure. Dans certains cas, elle survient jusqu'à plus de 30 fois par heure. Cette pathologie touche essentiellement les hommes de la trentaine. Selon des études, 5% à 10% de la population mondiale en souffrent.

En dehors du ronflement bruyant, les personnes souffrant de l'apnée du sommeil ont la plupart du temps, un sommeil très agité qui se traduit par une fatigue au réveil, des maux de tête, une somnolence excessive durant la journée et des céphalées matinales.

Les causes

Les causes de cette pathologie sont de deux ordres. D'abord obstructive (principale cause). Elle relève du surpoids, des troubles métaboliques et de l'hypertrophie locale. Dans ce



Une personne ronflant durant le sommeil

cas, on assiste à un relâchement de la langue et des muscles de la gorge, qui ne sont pas assez toniques et bloquent le passage de l'air lors de la respiration. «Ainsi, la personne tente de respirer, mais l'air ne circule pas à cause de l'obstruction des voies respiratoires », explique Dr Kougnaglo François. Ce relâchement excessif concerne surtout les personnes âgées, dont les muscles sont moins toniques. Chez les personnes obèses, l'excès de graisse au cou diminue le calibre des voies respiratoires.

« L'autre cause est neurologique. Ce qui est une anomalie du contrôle de la respiration par le système nerveux. Nous parlons en ce moment de l'apnée

centrale du sommeil », nous informe le Dr Kougnaglo. Cette cause plus rare, est due à un mauvais fonctionnement du cerveau, qui cesse de communiquer avec les muscles respiratoires. Dans ce cas, contrairement aux apnées obstructives, précise le médecin, « la personne ne fait pas d'effort respiratoire ». Cette cause est souvent observée chez les personnes atteintes d'une maladie cardiaque ou neurologique comme la méningite et la maladie de Parkinson.

L'usage de somnifères, de narcotiques ou d'alcool est également un facteur de risque. «La prise de l'alcool à un degré donné avant le coucher provoque une

diminution des facultés qui empêche les voies respiratoires de réagir normalement. Car quand vous prenez l'alcool jusqu'à l'ivresse, l'organisme ne contrôle plus rien », informe le docteur.

Pathologie à risque méconnue par les Togolais

À court terme, les personnes atteintes de l'apnée du sommeil ressentent la fatigue, des maux de tête, de l'irritabilité. Si la pathologie n'est pas traitée, elle provoque chez les personnes qui en souffrent, la dépression, l'hypertension artérielle, et d'autre troubles comme les cardinaux vasculaires et infarctus du myocarde.

En effet, l'apnée du sommeil augmente de façon importante le risque de maladie cardiovasculaire. Car chaque pause respiratoire entraîne un déficit d'oxygénation du cerveau, et chaque micro-réveil brutal provoque une augmentation de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Ainsi, les apnées sont associées à un risque accru de problèmes cardiovasculaires, tels que : hypertension, accident vasculaire cérébral, troubles du rythme cardiaque et insuffisance cardiaque. Le risque de mourir subitement pendant le sommeil est alors possible. La fatigue et la somnolence que provoque l'apnée du sommeil, diminuent à long terme la qualité de vie des personnes atteintes et souffrent souvent de dépression et

d'isolement.

Beaucoup de Togolais souffrent également de cette pathologie mais ignorent son existence et les risques possibles. D'après les études réalisées par Dr Adambounou et ses collaborateurs pneumologues au CHU Sylvanus Olympio, en Janvier 2017, la triade cardinale du SAS (Syndrome d'Apnée du Sommeil) au Togo est de 16,33 chez les hommes et 5,46 chez la femme. D'après Dr Kougnaglo, cette affection étant méconnue au Togo, la prévalence n'est pas encore établie sur la base des enregistrements polysomnographie ???

Un risque évitable

Le syndrome d'apnée du sommeil est l'une des pathologies dont la prise en charge exige d'importants investissements financiers. « Le coût du traitement est élevé et n'est même pas disponible au Togo », révèle Dr Kougnaglo. Une étude réalisée par Dr Adjoh et ses collaborateurs, précise que le coût de la prise en charge directe est de 201,23 Euros soit 132.000 francs CFA. Et le coût direct lié au traitement est de 1.475.000 de francs CFA soit 35 fois le SIMG du Togolais.

Pour éviter tout risque, il est conseillé des activités physiques régulièrement pour réduire le surpoids qui en est le principal facteur de risque. Il est aussi recommandé de bien manger pour éviter l'obésité et la prise d'alcool avec modération avant le coucher.

Le chocolat, un bon allié pour la santé ?

Nana GARBA
Stagiaire

La consommation du chocolat a des effets bénéfiques sur la santé, en dehors du fait que cet aliment est très apprécié par tous, du nourrisson au vieillard. Comment est-il fabriqué ? Tous les types de chocolat ont-ils des vertus sur la santé ?

Le chocolat est produit à partir des fèves d'un arbre poussant en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie, appelé le cacaoyer. « Une fois ramassées, ces fèves de cacao subissent une fermentation puis sont torréfiées et séchées avant d'être transformées pour obtenir d'une part la partie grasse, appelée beurre de cacao et d'autre part la poudre de cacao. A ces deux parties, on ajoute du sucre, des épices ou encore du lait pour obtenir un mélange complexe et homogène dont on tire les différents types de chocolat », explique Délia Diabangouaya, responsable qualité de l'entreprise Chocotogo.

Il faut noter que nous avons trois types de chocolat qui dérivent tous du cacaoyer mais n'ont pas le même conditionnement. Ainsi on a le chocolat au lait, le chocolat blanc et celui noir. Les deux premiers ont une teneur en sucre très élevée qui varie de 50g en allant contre 30g seulement

de lipides. Ces deux chocolats sont souvent les plus adorés compte tenu de leur goût sucré. Quant au noir il est composé de seulement 21g de sucre pour 41g de lipides. « Ce chocolat est fait à partir de 45% cacao » affirme Délia de Chocotogo. Il a un goût très amer et il est pratiquement détester par tous.

Mais lequel de ces trois types a-t-il des bienfaits pour en faire un aliment de consommation bon pour la santé ?

Chocolat noir un allié pour la santé

Le chocolat noir est préférable au chocolat au lait et au chocolat blanc car il est meilleur pour la santé et contient moins de sucre. Ainsi, plus le chocolat est noir, plus il contient le cacao qui a des vertus pour la santé.

Grâce aux polyphénols du cacao dans le chocolat noir, le chocolat a des propriétés anti oxydantes, dé-



stressantes, anti-déprime et antifatigue. Il permet vraiment de se relaxer, selon la responsable qualité de Chocotogo. « C'est pour toutes ces qualités qu'en Europe, le chocolat est très consommé en période d'hiver et surtout lors des pauses de travail », affirme-t-elle.

« Aliment gras, le chocolat noir est très riche en acides gras saturés, en glucides et très énergétique. Une tablette de 125 g de chocolat apporte environ

700 Kcal, soit l'équivalent énergétique d'un repas équilibré. Et il est conseillé de prendre deux (2) carrés de chocolat par jour », indique le nutritionniste et chroniqueur santé, Stéphane Besançon. Il favorise alors la satiété ; et en manger au début ou à la fin du repas, prolonge la durée de la satiété et vous coupe l'envie de grignoter. Il est très conseillé à ceux qui font le régime. Pour confirmer cette propriété du chocolat, Mlle Prisca, cliente de Chocotogo confie : « depuis que je me suis attachée au chocolat noir, mon poids a considérablement baissé, surtout mon ventre qui autrefois, était très ballonné ».

Ce chocolat est aussi thérapeutique. En effet, les flavonoïdes comme la catéchine contenus dans le chocolat noir stimulent la fabrication d'acide nitrique par notre organisme. Résultat, nos vaisseaux sanguins se dilatent, abaissant efficacement la pression artérielle. Manger du chocolat noir est une solution contre l'hypertension. Il est aussi recommandé aux diabétiques car son taux élevé de cacao permet de

réguler l'insuline.

« Il faut également reconnaître que le chocolat noir riche en cacao est un stimulant de l'intelligence et est bon pour le cerveau », note Mlle Délia. Des recherches ont même démontré que dans les pays où les enfants consomment régulièrement le chocolat noir, leur quotient intellectuel est plus élevé que celui des pays où ils n'en prennent pas. « Au-delà de ça, quelques carrés de chocolat noir seraient aussi très bénéfiques pour la croissance et le bien-être, grâce à sa composition en vitamines B1, B2 et en polyphénol », ajoute le nutritionniste chroniqueur. S'il arrive que des parents interdisent aux enfants de manger du chocolat du fait que ça endommage la structure des dents, celui au noir est plus conseillé à cause de sa richesse en calcium qui est un élément indispensable pour avoir des dents de qualité. C'est pour toutes ces raisons de vertus et pour la bonne santé de la population que le groupe Chocotogo ne fait que le chocolat noir » souligne la responsable qualité de Chocotogo.

Permis de conduire, la panacée aux accidents de la circulation ?

✎ Albert AGBEKO

En avril 2014, à l'entrée de la ville d'Atakpamé, à Talo, s'est produit l'un des plus graves accidents de circulation au Togo. Bilan : 48 décès dont 24 commerçants burkinabè et 25 blessés.

Cet accident avait ému l'opinion et même les autorités qui ont pris certaines mesures pour conjurer le mal. Parmi ces mesures figuraient la restriction de circulation entre 18 heures et 5 heures aux bus de transport en commun de plus de 12 places et les camions remorques ou semi-remorques de marchandises, le port du casque, le port de la ceinture de sécurité, l'interdiction de l'usage du téléphone au volant. Dans la foulée, le chef de l'Etat a décrété l'année 2014, année de la sécurité routière dans le but d'amener les usagers de la route à renouer avec les valeurs civiques notamment le respect du code de la route pour préserver des vies humaines. Ces mesures favorisant une prise de conscience, ont un tant soit peu eu une incidence sur le taux d'accident. Mais dès 2018, on assiste à une augmentation en flèche de ces cas. Ainsi au titre de l'année dernière seulement, il a été dénombré 5814 cas d'accidents avec 592 morts et 7951 blessés (contre 580 décès en 2017, 514 en 2016 et 473 en 2015) sur nos routes.

Et pour le premier semestre de l'année en cours, 3178 cas d'accidents ont été signalés, provoquant la mort de 354

personnes et faisant 4 483 blessés. Près de la moitié des décès (157) dus à des accidents, soit 44%, sont provoqués par des motocyclistes. Un constat qui a amené le ministre de la Sécurité à rendre obligatoire à partir du 20 septembre prochain le permis de conduire pour les motocyclistes. « Les motocycles ont jusqu'au 20 septembre 2019 pour passer et obtenir leur permis de conduire. Faute de quoi, leurs engins se feront saisir durant les contrôles routiers, et ils ne les retireront qu'après avoir présenté leur permis », a indiqué le Général Yark Damehane, ministre de la sécurité et de la protection civile. Plus tard, de toute vraisemblance, à la suite des plaidoyers menés, il a accordé aux motocyclistes un délai qui court jusqu'au 1er décembre prochain pour se conformer.

Mais cette mesure à elle seule suffirait-elle pour régler une fois pour de bon, la question des accidents sur nos routes ?

Du côté des autorités, on estime que la décision de rendre obligatoire le permis de conduire catégorie A ne date pas d'aujourd'hui. Selon celles-ci, c'est depuis 2015 que l'application du décret N°91-88 du 29 mars 1991



Des motos en circulation

devait être effective mais elle a été différée en raison des demandes des associations des conducteurs de taxi moto notamment. Ce décret fixe les amendes forfaitaires aux infractions au code de la route. Et dans les cas de défaut de permis, ces dernières pourront aller jusqu'à 5000 F CFA. Pendant ce temps, le gouvernement renforçait le dispositif juridique en adoptant plusieurs textes législatifs notamment la loi portant code de la route, le décret instituant l'audit de la sécurité routière, le décret relatif au contrôle technique d'automobile au Togo, l'arrêté instituant le bulletin d'analyse des accidents constatés (BAAC). Parallèlement, des campagnes de sensibilisation et

d'éducation sur le code de la route sont faites sur les médias en direction des conducteurs et du grand public.

Outre ces actions, un programme de formation a été engagé à l'endroit des conducteurs des engins à deux roues pour leur permettre de posséder les notions essentielles du code de la route et les amener à passer leurs examens de permis de conduire. Plus de 500 conducteurs ont bénéficié de ce programme de formation et plus de 300 ont déjà passé leur permis de conduire avec succès. Présentement, le programme a ciblé 1500 conducteurs à former à l'intérieur du pays et déjà 600 personnes ont été aussi formées. Pour la réussite du programme, le

gouvernement a réduit de moitié les droits d'inscription à l'examen du permis de conduire, catégorie A qui sont passés de 10500 F à 5500 F. L'objectif est de créer des conditions incitatives afin que cette catégorie d'usagers puisse s'imprégner du code de la route, réduire les risques d'accidents et permettre la prise en charge par les agences d'assurance en cas d'accidents.

Si du côté des associations et syndicat des taxi-motos, on ne conteste pas la mesure, on estime en revanche que le délai est trop court pour se mettre en règle surtout que bon nombre des conducteurs de ces engins ne disposent pas de pièces d'identité et encore moins de leur acte de naissance.

« Le permis de conduire ne viendra pas régler le problème en tant que tel. Il y a la méconnaissance du code de la route et il y a l'incivisme qui sont en train de gagner du terrain. Il faut arriver quand même à ce que nous puissions maîtriser ces deux éléments. Et en sachant conduire les motos surtout », souligne Komlanvi François AGBO, un responsable syndical du secteur. A l'instar du président du NET, Gerry Ta'ama, les organisations des conducteurs de taxi-moto plaident pour un moratoire de six mois avant l'usage du bâton sur nos routes.

REPORTAGE/A la manière des grandes institutions, l'ISDI a remis les diplômes à la promotion Gervais Djondo

✎ Charles KOLOU

L'Institut Supérieur de Droit et d'interprétariat (ISDI) a procédé le vendredi 16 août dernier à la remise de diplômes de fin de parcours de Licence et Master à 275 étudiants. C'était lors d'une grande soirée à l'image des grandes institutions de formation.

Cette promotion qui a pour parrain Gervais Djondo, président d'honneur de l'Institut, est la première de ce centre de diffusion du savoir à recevoir des diplômes. Ce sacre couronne le courage et l'envie qu'elle a démontrés durant le cursus mais aussi pour montrer aux yeux du public que l'ISDI est devenu un institut de formation de droit incontournable au Togo.

Pour le président de l'ISDI, Dr José Kwassi SYMENOUEH, c'est une satisfaction pour avoir accompagné ces étudiants sur leur chemin de réussite universitaire et de développement personnel.

« Cette cérémonie de remise de diplôme marque la fin des études pour certains, une étape pour d'autres... Sans verser dans l'autosatisfaction, je pense que je suis le plus heureux ce soir. Le plus heureux, tant les étudiants récipiendaires sont heureux en recevant ce précieux sésame qui

devrait leur ouvrir les portes du monde professionnel, tant je suis heureux d'avoir fait du chemin et atteint les objectifs. Il y a à peu près cinq (5) ans que nous avons mis en route l'école ISDI. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que c'est une école qui en peu de temps a fait son chemin et qui sort déjà les premiers diplômés », a confié Dr José Kwassi SYMENOUEH. Le directeur général de l'ISDI, Franck Somali a saisi cette occasion pour appeler les nouveaux diplômés à l'excellence dans leurs différentes entreprises et carrières professionnelles.

« L'éducation que vous avez reçue ici doit être confrontée à la réalité. Soyez des esprits libres et ayez en esprit le travail bien fait, le sens du devoir bien accompli et disposez d'un esprit de service. Je vous souhaite bon vent et vous invite à être vous-même l'artisan de votre bonheur », a lancé aux lauréats

le directeur général de l'ISDI.

Rappelant la qualité de la formation dispensée, ce dernier a laissé entendre qu'ISDI est un artisan du bonheur des individus et de la société par les valeurs transmises à ses étudiants. Tout heureux, les récipiendaires n'ont pas manqué d'exprimer leurs reconnaissances à la direction de l'ISDI ni à leurs enseignants qui leurs ont transmis des compétences et savoir-faire qu'ils sont prêts à faire valoir sur le marché de l'emploi.

« Je n'ai pas imaginé une si intéressante formation quand je m'inscrivais à l'ISDI. Je manque de mots pour l'exprimer. Je dis un grand merci à Dieu, à mes parents mais aussi à tous mes enseignants », s'est réjouie Samanta Gorhétti qui vient d'obtenir sa licence en droit. Présidant cette cérémonie de remise de diplôme, le ministre de l'enseignement technique Tairou Bagbiègue a félicité l'ISDI pour



Vue partielle des récipiendaires

la qualité de ses formations et salué la contribution de cette dernière à la formation des cadres compétents. A travers la soirée de remise de diplômes, l'ISDI célébrait aussi un homme. Il s'agissait de Gervais Koffi Djondo, président d'honneur de l'ISDI, fondateur de la banque panafricaine Ecobank et de la compagnie aérienne Asky à travers la présentation de son ouvrage « L'Afrique d'Abord ». Ouvrant ses portes en 2014, l'ISDI s'est fixé pour objectif de former les étudiants togolais et étrangers

en faisant d'eux, les véritables professionnels de demain ; de créer des conditions favorables à la réussite dans un cadre prestigieux et de viser l'excellence dans le cadre de cette formation afin de répondre aux exigences actuelles du marché dans un environnement de forte compétitivité. A ce jour, l'ISDI est la première école en Droit au Togo certifiée iso 9001 version 2015 avec plusieurs partenariats signés avec des grandes universités dont la Faculté de droit de Douai en France.

<https://global.toyota/en/select-region/>

START YOUR IMPOSSIBLE



GLYN HALL,
AFRIQUE DU SUD.
CHEF D'EQUIPE DE TOYOTA GAZOO RACING.

Pendant 10 ans, les conditions extrêmes
du rallye du Dakar ont mis nos nerfs à rude épreuve.
Chaque année nous avons amélioré nos véhicules,
sans relâche, pour enfin le remporter en 2019.
Une immense victoire pour toute l'équipe !



MISS TOGO :

Charles KOLOU

Une célébration de la beauté depuis 25 ans

Dans quelques heures, Mlle Ichabatou Gnongbo-Tchoro va céder la couronne de la plus belle fille du Togo à celle qui sera élue lors de la grande finale du concours de beauté prévue samedi 24 août prochain au Palais des congrès de Lomé. La soirée s'annonce grande de taille et riche pour marquer l'évènement qui depuis 25 ans, célèbre la beauté et l'intelligence de la jeune fille togolaise. Loin d'être un simple évènement culturel annuel, Miss Togo se révèle être un facteur de développement.

Etre Miss Togo, n'est pas aussi aisé que l'on pourrait l'imaginer. Les prétendantes doivent passer par des étapes. Une première étape est celle de la présélection au niveau des régions où les candidates doivent convaincre par leurs shows, les membres du jury pour être sélectionnées pour la grande finale.

« La compétition regroupe chaque édition, des candidates venues des cinq régions économiques de notre pays, qui s'affrontent dans les présélections régionales afin d'obtenir le ticket de qualification à la grande finale. A la finale, l'une d'entre elles est élue pour porter la couronne de Miss Togo durant un an », indique M. Gaspard BAKA, président du comité d'organisation Miss Togo.

A la grande finale, elles doivent gérer émotion et pression pour tenir devant un grand public et sous les feux des projecteurs. Les sorties sur piste, le sourire, la démarche, tout est observé et noté par un jury. Les filles doivent aussi séduire le public qui a également la possibilité de voter pour elles et les pousser à la victoire.

Mais pour être éligibles au concours, ces jeunes filles togolaises doivent avoir entre 18 et 24 ans, avoir une taille minimum de 1m70 et être célibataires sans aucun engagement, ni précédemment mariée ou divorcée.

Entre le jury et le public : qui élit la miss ?

Une Miss, selon Gaspard BAKA est cette personne qui conjugue deux qualités : la beauté plastique et la beauté intellectuelle. Le choix de cette dernière est fait par un jury indépendant et avec le vote du public qui compte pour 25 % dans le résultat final compilé par ordinateur. Ce jury note les candidates sur différents critères de 1 à 20 points. La note zéro est éliminatoire et doit être justifiée.

Même si pour garantir la transparence, le jury ne se retire en aucun moment durant la soirée, des polémiques n'en manquent pas de la part du public et des internautes dont le choix serait autre que celui du jury. Mais, la polémique ne devrait pas être, selon le président du comité d'organisation.



Mlle Ichabatou Gnongbo-Tchoro, Miss Togo 2018

« Les gens croient que c'est le public de la maison qui élit la fille, or, le public de la maison c'est juste 25% et le jury de la salle c'est 75%. Ce n'est pas une élection, le jury est là, ce sont des gens qui sont préparés pour et qui sont là à côté des filles. Chacun des membres note en son âme et conscience. On peut permettre au public de participer mais ne pas mettre le public et le jury au même niveau, ça peut fausser le débat. Elles ont toutes les mêmes chances. Ce que les gens ne comprennent pas, c'est que quand les filles arrivent à ce niveau-là, elles peuvent être tout. Le choix du jury s'impose d'ailleurs au comité », explique Gaspard BAKA.

De plus, un huissier est commis à chaque édition pour s'assurer de la transparence et de la crédibilité du travail du jury dans le choix de la reine de la beauté. Ce dernier s'assure des critères prédéfinis, que les notes ne sont pas décimales, qu'il n'y a pas de zéro par exemple et vérifie la compilation par l'ordinateur. La délibération est exclue afin de ne pas faire jouer les sentiments en se passant des notations des 7 membres du jury compilé avec transparence par ordinateur. Ainsi, l'élection de la miss dépend de la prestation de

compatibilité entre sa vie d'étudiante et la gestion de son projet social et la gestion des divers voyages et de la mission qui lui est dédiée par rapport au mandat », indique le président du comité Miss Togo.

De fait, une Miss a un mandat de 5 ans dont un avec la couronne. Pour les quatre autres années, elle bénéficie d'un suivi assez rigoureux de manière et accompagnée pour la suite de sa vie future.

A part la miss, les autres filles finalistes sont aussi accompagnées pour la réussite de leur vie. En ce sens, le comité Miss Togo leur offre tout le soutien nécessaire. « Il n'y a pas de Miss sans activité à moins qu'elle décide de ne pas travailler. Elles sont logées à une très bonne enseigne. Il n'y a pas de Miss qui soit restée à la maison, ça n'existe pas encore », assure M. BAKA.

Pour l'accomplissement de leur mission, elles bénéficient de l'accompagnement du comité Miss Togo pour être à la hauteur de la tâche qui leur est confiée.

Quid de la couronne ?

La couronne portée par les Miss est faite de très belles pierres et en partie de l'or. Elle coûte assez cher au comité Miss qui en est propriétaire.

« La couronne appartient au comité Miss-Togo. C'est un peu comme les coupes ; mais malheureusement, on n'a pas encore prévu de coupes pour le comité comme dans le foot où pour le garder, il faut avoir gagné trois fois. Comme la Miss ne peut

pas concourir trois fois, le nom est inscrit c'est-à-dire qu'une couronne au début normalement elle passait d'une tête à trois. Maintenant, on essaie de faire un tête-à-deux où on met les noms de celles qui ont porté », indique le comité Miss Togo.

Voulant toujours innover pour donner davantage d'éclat à cet évènement, le Comité prétend à l'avenir mobiliser des moyens de faire une couronne par tête.

La beauté au service du développement social

Elles ne portent pas que leur couronne durant leur mandat, mais elles ont bien des missions précises durant leur mandat. Les miss élues sont appelées durant leur mandat à exécuter des projets sociaux.

En exemple, la miss Togo 2018, Ichabatou Gnongbo-Tchoro mène plusieurs actions humanitaires et assistances notamment dans des hôpitaux et écoles au Togo et apporte de l'aide sociale aux démunis. Elle a lancé il y a quelques mois, son projet social dénommé « Appui aux femmes victimes de la fistule obstétricale » dans son village natal à Bafilo.

« J'ai choisi de m'engager principalement en 2018-2019, à apporter une assistance morale, matérielle et financière aux femmes victimes de la fistule obstétricale, souvent stigmatisées et abandonnées par leurs proches », a confié Miss Ichabatou à Focus Infos.

Au-delà, les miss ont aussi pour mission d'améliorer une vue globale sur le Togo à l'extérieur à travers des voyages et la participation à des évènements à l'international.

Zoom sur Mensah Papson, le chorégraphe des soirées Miss Togo

Mensah Papson est l'un de ces hommes qui fait aussi l'histoire de l'évènement Miss Togo. Artiste autodidacte, chorégraphe et metteur en scène, il apporte son expertise pour la réussite des soirées de finale du concours Miss Togo en sa qualité de chorégraphe et de coach sportif. Il affirme assurer cette tâche depuis l'année 1999, soit déjà 21 années que dure l'aventure. Il s'occupe du choix des musiques, selon les tendances en vogue au moment de chaque édition Miss Togo et soumet au Comité pour audition et validation. Dans ces choix et à chaque édition, Papson n'omet pas de choisir les musiques d'artistes togolais pour en faire un mélange de couleurs musicales.

Pour les pas de danse des candidates, ce dernier passe par le chemin le plus court pour qu'elles puissent assimiler au plus vite. Il assure que souvent le travail est facile avec celles qui savent déjà danser mais reconnaît pourtant la contrainte qu'il y a à mettre du tact pour aider celles qui ne savent pas. Pour résumer sa collaboration avec le comité miss Togo et les candidates Mensah Papson confie : « c'est comme un maître du cours primaire. Tout début est difficile mais on s'adapte rapidement ». Pour la soirée de ce samedi 24 août, ce dernier se dit déjà prêt avec les candidates pour tenir en haleine le public. Rendez-vous donc !

INTERVIEW : ADOTEVI AKUE ADOKOE, ARTISTE PEINTRE ET CARICATURISTE

✎ Wilfried ADEGNIKA

« Mon art me permet de faire rire aux éclats les lecteurs »

Du 10 Août au 02 Septembre 2019, se tient dans les halls de l'hôtel Onomo à Lomé, une exposition de plusieurs œuvres de peinture sur toile et caricaturales, réalisées par l'artiste Adotevi Akue Adokoè. Après le vernissage qui a eu lieu le samedi 10 août dernier, l'artiste s'est confié au journal Focus Infos. Lecture !

Focus Infos : Qui est Adotevi Akue Adokoè ?

Adotévi Akué Adokoè : Je suis ADOTEVI-AKUE Adokoé alias Adotévi, descendant de Togbé ADOTEVI, ancien chef traditionnel de Goumoukopé, localité située au sud-est du Togo, détenteur de la première canne d'abolition de l'esclavage. Je suis né à Aného, j'ai fait mes études primaires à l'EPP Marie Reine de Bè à Lomé de 1986 à 1994, période au cours de laquelle j'ai eu le malheur de contracter une terrible maladie (difficile à diagnostiquer...).

La tragédie m'a ôté quatre bonnes années scolaires durant lesquelles j'étais resté cloué au lit d'hôpital. Atteint d'un déficit vocal, mais animé par la fureur de vaincre, je suis sorti victorieux des épreuves secondaires. J'étais un élève aussi brillant en Sciences Naturelles qu'en dessin. En classe de seconde en 2000, j'avais un goût particulier pour les dessins d'art, mais cela ne m'a pas empêché de décrocher mon baccalauréat série D, cinq ans plus tard.

Etant donné que le métier d'architecture (son rêve) était méconnu sur l'ensemble du territoire togolais, le mordu du graphisme que j'étais, ne pouvais que s'en tenir à une formation d'art plastique. Au bout d'un an, je devins Peintre-Dessinateur avant de continuer deux ans plus tard, mes études supérieures en Biologie à l'université de Lomé. Je quitte le campus prématurément pour m'adonner entièrement à l'art.

FI : Quel est le nom de l'exposition ?

AAA : L'exposition est intitulée « Double vision de peintures et de caricatures ». L'art plastique demeure jusqu'à nos jours un luxe pour la population africaine en général et pour les Togolais en particulier. Comme la peinture est en train de rentrer dans les mœurs des Togolais, tout comme la caricature qui envahit aujourd'hui le quotidien des femmes et enfants à travers des journaux et magazines...

Aussi, vu que la peinture et la caricature se sont rencontrées en



moi et m'ont façonné à leur guise, cette exposition : « Double vision de peintures et de caricatures », vient projeter une lumière sur une infime partie des nombreuses questions posées au sein des sociétés africaines, plus singulièrement au sein des populations du Togo. Comme quoi, apporter autrement une ou quelques connaissances au grand public via la peinture et la caricature pour rendre le monde meilleur, le continent noir, et pourquoi pas le Togo...

FI : Comment s'est passé le vernissage ?

AAA : Il faut dire que ce fut un coup de maître dans la mesure où cette cérémonie de vernissage a drainé un nombre incalculable de visiteurs venus des quatre coins de la capitale et d'ailleurs. Proches parents, amis, autorités et amoureux de l'art plastique ne se sont pas fait prier pour être acteurs de cette soirée riche en couleurs et dont la dénomination n'est que la transcription du talent de l'exposant.

Tout a commencé au tour de 19h dans le jardin de l'hôtel Onomo avec l'allocution de Me Joseph Kokou Koffigoh, ancien premier ministre Togolais, représentant les autorités. Une surprise s'ensuit avec le dévoilement d'une toile

vierge où j'ai eu à caricaturer le directeur général de l'hôtel Onomo Lomé, Marc Pilard.

Il sonnait 20h06 quand la visite des œuvres dans les halls a débuté avec le plat de résistance, l'explication des peintures à l'étage et pour finir avec le dessert, les éclats de rire devant les caricatures géantes au rez-de-chaussée... La soirée s'est terminée vers 21h autour d'un cocktail dans le jardin VIP dudit hôtel.

FI : Quelles sont les œuvres exposées et il y a combien d'œuvres exposées ?

AAA : Il y a en tout 42 œuvres dont 20 toiles de peinture dans le hall à l'étage de l'hôtel Onomo et 22 œuvres caricaturales tirées sur des bâches géantes de format A0 (118,8cm X 84cm) qui meublent le grand hall au rez-de-chaussée.

FI : Quels sont les matériaux utilisés pour la réalisation de ces œuvres ?

AAA : Pour mes peintures, j'utilise des peintures acryliques et des résidus de pagnes... Et concernant la caricature, je dessine sur du papier vierge A4, après « le scannage », je mets les couleurs à l'ordinateur pour enfin les tirer sur des bâches géantes.

FI : Quel est le bilan de ce vernissage

?

AAA : Il est très satisfaisant et au-delà de nos attentes !! Surtout avec la présence effective de l'ancien premier ministre Me Joseph Kokou Koffigoh. La surprise, ma performance devant ce public ébahi, a été très déterminante pour la réussite de la soirée. Il faut dire que ce fut un coup de maître dans la mesure où cette soirée a drainé un nombre incalculable de visiteurs qui sont rentrés chez eux, satisfaits et sourire aux lèvres.

FI : Un résumé de ton parcours

AAA : J'ai eu à participer à plusieurs expositions ici au Togo et dans la sous-région, des ateliers de formation, des résidences d'art dont, La résidence Internationale des Arts Visuels (WAARI 2014, WAARI 2015), la Résidence Internationale d'Artistes, Chercheurs et Historiens de Kamina (KARP 2017, KARP 2018) à Atakpamé et tout récemment WAARI 2019. Depuis 2011, je suis un maillon fort pour l'association

Artistes Paix Entre les Peuples (APEP) où j'ai été élu au poste de "Trésorier Général" du fait de ma rigueur...

J'ai reçu des distinctions honorifiques sans oublier de nombreux prix et j'ai été nommé pour l'édition 2006 du prix de l'indépendance au Togo.

FI : A part ses tableaux et toiles, que fait Adotévi ?

AAA : Je suis Illustrateur-Infographiste professionnel à AGO Média, une maison d'édition, de communication et de production de bandes dessinées pour enfants. En qualité de Dessinateur de presse, je fais sourire les lecteurs des journaux et magazines togolais entre autres « Tingo-Tingo », « Focus Infos », en Afrique comme « Grand Mag Afrique » et partout dans le monde.

Actuellement, je fais partie de l'équipe très rigoureuse de « SIKAA », un journal satirique, le bimensuel d'information où mon



Trop de pouvoirs étouffés (une des œuvres exposées)

Cercle d'Art Contemporain (CACO). En Février 2017, j'ai intégré l'association internationale

art me permet de faire rire aux éclats les lecteurs via les gags : « Mépigan » et « Bè et Bè ».



VLISCO FASHION FUND

Le Vlisco Fashion Fund donne un coup d'accélérateur à la carrière des jeunes talents de la mode.

Vous êtes un jeune couturier ou styliste, envoyez votre CV et un portfolio de vos créations de mode pour avoir l'opportunité de gagner une formation professionnelle et un financement de carrière. Les candidatures sont ouvertes ! Soumettez votre dossier du **1er août au 1er octobre 2019**, sur vlisco.com/fashionfund

Pour plus d'informations, contactez le service marketing de Vlisco Togo au :
Téléphone : +228 22 21 28 00
Whatsapp : +228 92 92 92 92

ou rendez-vous sur
www.vlisco.com/fr/fashionfund



VLISCO

SINCE 1846

GUIDE PRATIQUE DES AFFAIRES AU TOGO

OPERATEURS ECONOMIQUES ET INVESTISSEURS

Editions Lumière Zone CFA 10.000 Fcfa France : 15€



Edition 2019

EN KIOSQUES